

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES  
----  
Arrondissement  
De Rambouillet  
----  
Canton de  
Maurepas

Tél : 01.30.13.76.00.

MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE

DECISION N° 2022- 066

**Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2022-069 en date du 18 mai 2022, rendue exécutoire le 24 mai 2022, donnant délégation au Maire,

**CONSIDERANT** la demande de prêts d'installations sportives formulée par le Centre de Formation d'apprentis (CFA) de l'Association de Formation Interprofessionnelle pour le Développement de l'Apprentissage (AFFIDA), situé au 4 rue Louis Lormand 78320 La Verrière,

**CONSIDERANT** les possibilités matérielles offertes par le parc Philippe Cousteau.

**DECIDE :**

Article 1 : de mettre à la disposition du CFA AFFIDA les salles de sport couvertes ainsi que les aménagements extérieurs du parc Philippe Cousteau les mardis et les jeudis de 8h30 à 10h15 puis de 13h40 à 17h30 soit 17h50 par semaine soit 398.5h à l'année.

Article 2 : La convention est établie pour l'année 2023-2024 soit jusqu'au 18 juillet 2024.

Article 3 : La participation financière est fixée à 20 € TTC par heure pour les salles de sport couvertes ainsi que les aménagements extérieurs du parc Philippe Cousteau.

Article 4: La location s'effectuera sur 398.5 x 20 € TTC pour un montant total de 7920 €

Article 5 : Le CFA AFFIDA devra assurer à ses frais toutes réparations dues à des dommages occasionnés par l'un de ses adhérents et devra se conformer aux prescriptions légales d'assurance et d'encadrement liées à ses activités.

Article 6 : La Ville de La Verrière se réserve le droit de modifier le tarif horaire au cours du premier trimestre scolaire en fonction des prix du marché et de l'indice des prix à la consommation transmis par l'INSEE. Cette modification éventuelle fera l'objet d'un avenant à cette convention.

Article 7 : Les recettes annuelles seront inscrites au budget communal chapitre 75 nature 752 fonction 411.

Fait à La Verrière,

20 septembre 2023

Le Maire

Nicolas Dainville

